



Procès-verbal de la Haute Autorité du Football

Réunion : **Mardi 14 septembre 2021**

Horaires : 10h00-12h00

En visioconférence

Président : M. Laurent UGO

Présent(e)s : Mmes Kerstie ABERGEL, Elodie CROCQ, Camille DELZANT, Lola PIERRES et Virginie ROSSETTI

MM. Raymond FOURNEL, Hervé GAUTHIER, Jean-Jacques GAZEAU, Jean-François GONDELLIER, Michel GOLDSTEIN, Thierry GOMEZ, , Dr Philippe KUENTZ, Dr Jean-Michel PROVILLE, Fabien SAFANJON, Jean-François SOUCASSE et André VANDENBUSSCHE

Excusés : Mmes Pierrette BARROT, Sabine BONNIN

MM. Gérard BELLEHIGUE, Pierre CIBOT, Jean-Claude LEFRANC, Jean-René MORACCHINI

Assiste à la réunion : M. Laurent PIONNIER, invité

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 22 juin 2021 et 2 juillet 2021

M. Laurent UGO, Président de la HAF, demande si des remarques liées à ces 2 procès-verbaux sont à présenter. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal du 22 juin 2021 et le procès-verbal du 2 juillet 2021 sont adoptés à l'unanimité des présents.

2. Informations du Président de la Haute Autorité du Football

L'assemblée souhaite un prompt et bon rétablissement à André VANDENBUSSCHE, et Richard JEZIERSKI, ancien président de la HAF.

Le Président :

- présente et lit en séance un courriel du CSE de la FFF, remerciant la Haute Autorité pour l'audition de ses représentants lors de la plénière du 22/06/2021.
- remercie l'ANPDF pour l'invitation à son congrès annuel, et participera à celui-ci le 18 septembre 2021 à Bordeaux.
- fait état de son récent entretien téléphonique avec le président de la Fédération Française de Football Noël LE GRAET, faisant référence notamment au Plan de Sauvegarde de l'Emploi et aux partenariats de la FFF.

Un point général à date est fait sur le PSE au sein de la FFF. A cette date, 22 postes sont concernés désormais dont 2 vacants (contre 26 dont 2 vacants).



3. Réunions du Comex

Monsieur Erwan LE PREVOST, Directeur de cabinet et Directeur des relations institutionnelles et internationales expose les principales décisions prises par le Comité Exécutif depuis juin dernier, parmi lesquelles :

- L'aide complémentaire aux clubs de D1 futsal avec le versement d'une enveloppe exceptionnelle de 150 000€ pour la saison 2020/2021 à destination des douze clubs de D1 futsal

Conformément à son engagement en faveur du développement du futsal français, le Comité Exécutif approuve le versement d'une enveloppe exceptionnelle de 150 000€ pour la saison 2020/2021 à destination des douze clubs de D1 futsal.
- La désignation de Jean-Michel AULAS en qualité de représentant de la FFF au sein du Conseil d'administration LFP, du Bureau et de AG de la LFP en remplacement de Karl OLIVE.
- Le renouvellement des commissions fédérales avec un mandat courant jusqu'à la fin du mandat du COMEX, soit au plus tard le 31/12/2024
- L'adaptation du système de licence clubs seniors masculins pour la saison 2021/2022 avec un système allégé et les sommes associées à la licence clubs validées comme suit :
 - National : 180 000 €
 - National 2 : 35 000 €
 - National 3 : 8 000 €
 - D1 Arkema : 50 000 € (sans changement)
 - D1 Futsal : 24 000 € (sans changement)
- Le nouveau Référentiel sécurité et règlement des compétitions nationales
- La décision relative aux montées/descentes entre le Championnat National 1 et le Championnat National 2, entre les Championnats de France Féminins de Division 1 et de Division 2 et entre les Championnats de France Futsal de Division 1 et de Division 2.
- Le statut professionnel maintenu ou accordé pour la saison 2021/2022 au FC Red Star, au Mans FC, à l'US Orléans, au FC Chambly et à La Berrichonne de Châteauroux.
- L'actualisation du budget 2021/2022 puisque le résultat net de la participation de l'Equipe de France en 8^{ème} de finale de l'UEFA EURO 2020 impactera finalement l'exercice financier 2020/21 alors qu'initialement budgété sur la saison 2021/22. Ceci a pour conséquence de creuser le déficit prévisionnel du budget de la FFF pour la saison 2021/22 pour un montant de -9,4M€.
- La reconduction du dispositif d'indemnisation des Présidents de Ligue pour la durée du mandat
- Des informations sur le projet de PSE (à date des COMEX mentionnés), avec la procédure de consultation des Représentants du Personnel achevée, et la signature d'un accord majoritaire global sur les mesures du PSE.
- La Nomination de Daniel FONTENIAUD à la gérance de l'IFF
- La décision relative à la mise en application des dispositions légales, au regard notamment de l'utilisation du pass sanitaire, dans le cadre de la reprise des compétitions gérées par la FFF, les Ligues et les Districts qui a fait l'objet des échanges lors du COMEX du 20/08/2021

Le Président Laurent UGO remercie M. Erwan LE PREVOST pour son intervention et les détails donnés.



4. Groupes de travail Performances 2024

Les membres de la Haute Autorité se positionnent en tant qu'observateurs sur un certain nombre de groupes de travail du plan « Performances 2024 » (l'association de certains élus sur des groupes ciblés est réalisée). Les élus concernés rejoindront ces groupes lors des prochaines réunions.

5. Tour de table

Des groupes de travail interne sont proposés et lancés sur les thèmes suivants (les responsables de groupes sont en gras) :

- La réforme des statuts, où la HAF souhaite étudier des opportunités de modifications tant sur les candidatures, les représentants, le mode électif, les collèges que sur ses obligations ou devoirs, et son rôle et de ses missions.
- La gouvernance de la FFF : 6 ans après les fusions de ligues ou districts, où en est-on ? Articulations entre chaque entité et comment rendre cette organisation plus efficiente tout en préservant les missions spécifiques de chacune d'entre elles ?
- L'organisation des compétitions dans ses liens entre monde amateur et professionnel en particulier pour la division intermédiaire et les difficultés de son mode de gestion.
- Un comité rédactionnel pour l'écriture de courriers, notes, rapports, comptes rendus, communiqués ou d'une autre forme d'intervention selon les sujets traités en HAF ou dans les groupes de travail, et selon l'actualité du Football et le cas échéant, en charge de la mise en œuvre des modalités de ces interventions. Sur ce sujet en particulier, la HAF gardera bien évidemment comme point d'orgue l'intérêt supérieur du Football.

La prochaine réunion est fixée au Mardi 26 octobre 2021 en visioconférence.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.